



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 02 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 07 décembre 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **02** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN - M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER - S. SAINT-ELLIER – T. LEBLANC – M. POUSSIER – B. GAUTIER – F. BEAUDUCEL – D. BARON – C. ALLAIN – C. MOREAU C. BEAUDOUIN – C. MAIRE – A. LECOQ

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Julien DELAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Jean RAILLARD
Madame Caroline BORDERIE a donné pouvoir à Monsieur Benoit GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BEAUDUCEL a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2021 – DIVERS

N° 2020-084

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2019-103, en date du 02 décembre 2020, relative aux tarifs communaux divers (visite roseaie, fourrière animale, vente de bois, tentes de réception) applicables sur l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux ci-dessous et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

TARIFS DIVERS	2021
VISITE DE LA ROSERAIE	
Visite commentée par le Responsable des espaces verts, sur demande de l'Office de tourisme	60,00
FOURRIERE ANIMALE	
Prise en charge - 1 ^{ère} capture d'un animal appartenant à un propriétaire	gratuit
Prise en charge - dès la 2 ^{ème} capture d'un animal appartenant à un propriétaire	70,00
Jour de garde, par animal	25,00
VENTE DE BOIS	
Les stères sont retirés par le demandeur, avec ses moyens propres, auprès des Services techniques.	
Le stère à couper ou tombé (bûche de 1m pour un volume de 1 m ³)	25,00
TENTES DE RECEPTION	
La location de tente de réception est prévue pour un week-end (du vendredi au lundi)	
Communes du SIVOM de Lassay - Particuliers	86,00
Communes du SIVOM de Lassay - Associations et communes	55,00
Hors SIVOM de Lassay - Particuliers	165,00
Hors SIVOM de Lassay - Associations et communes	130,00
Hors SIVOM de Lassay - Déplacement	90,00

Vote : Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 09 décembre 2020

Le Maire,

Jean RAILLARD